



durée et réalisation de la condition suspensive + signature chez

Par manu007, le 24/06/2010 à 14:44

Bonjour,

j'ai contacté un courtier pour l'achat de ma résidence principale
intéresser je lui ai transmis mon dossier il'y a déjà 20 jours.

j'ai reçu aujourd'hui l'accord de principe de la banque
hors entre la simulation du courtier et ce que me propose la banque
il y'a une différence de 20 000€ !

je ne souhaite pas donner suite mais j'ai "la durée et réalisation de la condition suspensive"
fixé au 1 juillet et la signature chez le notaire au 17 juillet. donc très proche

ma question est la suivante

est ce possible de reporter à une date ultérieure la condition suspensive et la signature chez
le notaire sans aucune pénalité et que la vente devienne caduque?

j'avais entendu parler de devoir payer 10% de la somme si l'on avait trouvé un prêt mais
qu'on ne l'avait pas pris.

merci de m'aiguiller je suis perdu.